



Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Swiss Life Funds (F) ESG Money Market Euro

Catégorie d'actions : P (ISIN : FR0010540385)

Initiateur du produit : Ce produit est géré par Swiss Life Asset Managers France, une filiale du groupe Swiss Life.

Site internet : <https://fr.swisslife-am.com>

Appelez le +33 1 45 08 79 70 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Swiss Life Asset Managers France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Swiss Life Asset Managers France est agréée en France sous le n°GP-07000055 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : le 5 janvier 2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard.

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance spécifique.

La SICAV a été créée le 5 décembre 1995 pour une durée de 99 ans.

Swiss Life Asset Managers France est en droit de résilier le produit de manière unilatérale. La société de gestion se réserve le droit de procéder à tout changement ou mutation susceptible de conduire à la fusion, scission ou la liquidation de votre produit.

Objectifs

L'objectif de gestion est de permettre aux actionnaires d'obtenir pour des placements à court terme, un rendement supérieur à celui de l'indice €STR capitalisé, après déduction des frais de gestion. Dans certaines situations de marché tel que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de la SICAV pourrait baisser de manière structurelle, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de la SICAV. A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) de manière significative.

Le produit est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

La stratégie d'investissement de la SICAV repose sur un ensemble de décisions visant à tirer profit d'opportunités d'investissement dans les dimensions suivantes : de la maturité des TCN (en fonction des anticipations d'évolution des taux de la BCE), de l'écart de taux entre Euribor (ou tout autre indice jugé équivalent) et l'€STR, des fluctuations de l'€STR capitalisé au cours du mois, du risque de crédit (par une sélection rigoureuse des émetteurs offrant une rémunération supérieure à celle de l'indice de référence). A cela, la société de gestion a défini des exclusions dans trois domaines : réglementaire (par exemple, armes controversées), sectoriel (par exemple, charbon thermique) et normatif (par exemple, violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies). En complément, la SICAV applique également les exclusions prévues au a) à g) de l'article 12(1) définies au règlement délégué de la Commission (UE) pour les indices de référence de l'UE alignés sur "l'Accord de Paris" (communément appelé « Paris-Aligned Benchmarks (PAB)»). En plus des exclusions spécifiques, le processus d'investissement repose sur une approche en amélioration de la notation ESG (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées). En complément, une règle d'amélioration de deux indicateurs extra-financiers est appliquée. Ces indicateurs doivent être surperformés et font l'objet d'un suivi particulier. Cette stratégie est associée à une gestion ISR de type « best-in-universe » visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Par ailleurs, le Fonds investit au minimum 5 % de son actif net dans des investissements répondant à la définition d'investissements durables de la Société de gestion. Au moins 90 % des investissements de la SICAV, à l'exception des liquidités sous forme de dépôt d'espèces et des obligations et autres titres de créances émis par des Etats, sont sélectionnés par la société de gestion sur la base des approches significatives détaillées ci-dessus et dans le prospectus. Dans le cadre de son analyse ESG des valeurs, la société de gestion s'appuie sur la recherche externe de MSCI qui analyse et évalue les émetteurs sur les 3 piliers E, S et G. Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à certains secteurs. Parmi les critères évalués et pris en compte sur chacun des 3 piliers, se trouvent : (i) Environnement : l'intensité des émissions carbone et la mesure de l'empreinte carbone, le changement climatique et l'épuisement des ressources en eau; (ii) Social : le développement du capital humain, la sécurité et de la qualité des produits ; (iii) Gouvernance : la qualité du conseil d'administration, les critères de rémunération, la structure du capital. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du fonds telles que détaillées dans le prospectus sont, d'une part, celles auxquelles fait face MSCI dans l'élaboration de son modèle de notation ESG, et d'autre part, celles qui sont liées à l'identification des investissements durables (1/ analyse par MSCI des engagements pris par les entreprises en matière de neutralité carbone, 2/ analyse par Swiss Life Asset Managers de la qualité des instruments verts, sociaux et durables, 3/ modèle propriétaire de notation des principales incidences négatives qui doit pallier l'insuffisance de données pour certaines incidences).

Le fonds est investi en obligations et en titres de créances négociables à taux fixes et variables de référence monétaire. Conformément à l'article 17.7 du Règlement (UE) 2017/1131, la SICAV pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par une ou plusieurs des administrations, institutions ou organisations visées dans le prospectus. La SICAV est investie en obligations et en titres de créances négociables à taux fixes et variables de référence monétaire.

Au moment de leur acquisition, les émissions doivent bénéficier d'une évaluation positive de leur bonne qualité de crédit correspondant à une notation interne court terme supérieure ou égale à S2 selon la procédure d'évaluation de la qualité de crédit décrite dans le prospectus.

La SICAV pourra investir dans des instruments financiers ayant une maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. La maturité moyenne pondérée du portefeuille (ou WAM) est inférieure ou égale à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille (ou WAL) de la SICAV est inférieure ou égale à 12 mois.

Fourchette de sensibilité : de 0 à 0,50.

Instruments dérivés : autorisés jusqu'à 100% de l'actif (couverture des risques de taux de manière discrétionnaire et des risques de change de manière systématique).

Titres intégrant des dérivés : autorisés jusqu'à 100% de l'actif net du fonds (en exposition de manière provisoire (un (1) mois) et en couverture des risques).

Opérations d'emprunts et cessions temporaires de titres : mises en pension jusqu'à 100% et prises en pension jusqu'à 10% de l'actif.

Vous pouvez demander le rachat de vos actions chaque jour ouvré.

Les dividendes ne sont pas destinés à être distribués. Tout revenu dérivé du produit est réinvesti.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs et plus particulièrement destiné aux particuliers, sous réserve qu'ils n'aient pas la qualité de « US person », recherchant une rémunération de leurs liquidités sur des durées courtes (trois (3) mois) et souhaitant une progression régulière de la valeur liquidative en liaison avec l'indicateur de référence. Pour déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir, l'investisseur doit tenir compte de sa situation personnelle et de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il connaît et accepte le risque de perte en capital lié aux variations des conditions de marché.

Informations supplémentaires sur le produit

De plus amples informations sur le produit, un exemplaire du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur et les dernières valeurs liquidatives des actions peuvent être obtenus gratuitement en français, allemand, anglais à l'adresse <https://fr.swisslife-am.com> ou auprès du siège social de Swiss Life Asset Managers France.

Informations destinées aux investisseurs en Suisse : le représentant en Suisse est Swiss Life Asset Management AG, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zürich. L'agent payeur en Suisse est UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zürich. Le prospectus et les statuts, les documents d'informations clés, ainsi que des rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. La devise de ce produit peut être différente de celle de votre pays. Dans la mesure où vous pourriez percevoir des paiements dans la devise de ce produit et non pas dans la devise de votre pays, le rendement final que vous recevrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur présenté ci-dessus.

Autres risques importants pour le produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : risque de liquidité, risques sur dérivés et opérations de financement sur titres, risque de contreparties, (liste détaillée des risques dans le prospectus).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. Les évolutions futures des marchés sont incertaines et ne peuvent pas être prévues avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions illustre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 mois

Si vous sortez après 3 mois

Exemple d'investissement : EUR 10 000

Scénarios

| Minimum | Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 770 EUR |
| | Rendement en pourcentage | -2,3% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 770 EUR(*) |
| | Rendement en pourcentage | -2,3% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 790 EUR(*) |
| | Rendement en pourcentage | -2,1% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 900 EUR(*) |
| | Rendement en pourcentage | -1,0% |

(*) Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2019 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre juillet 2017 et octobre 2017. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2023 et janvier 2024.

Que se passe-t-il si Swiss Life Asset Managers France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Swiss Life Asset Managers France. En cas de défaillance de Swiss Life Asset Managers France, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Voici notre supposition :

- La première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit enregistre la performance indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| | Si vous sortez après 3 mois |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Coûts totaux | 217 EUR |
| Incidence des coûts (*) | 2,2% par an |

(*) Cela illustre l'effet des coûts sur une période de détention inférieure à 1 an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres de l'impact en termes de coûts fournis pour d'autres PRIIP.

Nous pouvons partager une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'elle vous fournit. Elle vous informera de ce montant.

Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (2,0% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des frais de distribution réels.

Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | Si vous sortez après 3 mois |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Coûts d'entrée | Jusqu'à 200 EUR |
| Coûts de sortie | N/A |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou charges d'exploitation | 14 EUR |
| Coûts de transaction | 3 EUR |
| Coûts accessoires prélevés dans des conditions spécifiques | |
| Commissions liée au résultat | N/A |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimum recommandée : 3 mois

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre produit à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

Vous pouvez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos parts auprès de SwissLife Banque Privée. Votre demande de rachat s'effectuera sur la base de la dernière valeur liquidative établie après la date limite de centralisation des rachats (soit à cours inconnu). Elle est reçue au plus tard avant 12h00 (heure de Paris) à la date d'établissement de la valeur liquidative et le règlement des rachats se fera le même jours.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le distributeur de la SICAV ou le Service Client de la société de gestion au +33 1 45 08 79 70, à l'adresse suivante : reclamation@swisslife-am.com, ou par courrier à Swiss Life Asset Managers France, Service Client - Réclamation, Tour la Marseillaise, 2 bis, boulevard Euroméditerranée, Quai d'Arenç - CS 50575, 13236 Marseille Cedex 02. La procédure de réclamation est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/regulatory-information.html>.

Autres informations pertinentes

Les documents légaux ainsi que le rapport ESG sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site internet : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home.html>. Le Fonds promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27/11/2019 et bénéficie du label ISR (référentiel du label ISR français publié le 01/03/2024).

Des informations sur les performances passées du produit sont disponibles à l'adresse :

https://invest.swisslife-am.com/documents/Past_Performance/FR/HST_PERF_FR0010540385_fr.pdf. Les données de performances passées sont présentées pour 10 années.

Les calculs de scénarios de performance mensuels précédents du produit sont disponibles à l'adresse :

https://invest.swisslife-am.com/documents/Scenario_Performance/FR/SNR_PERF_FR0010540385_fr.pdf.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à notre site internet, l'ensemble de la documentation légale y figure. Le présent document sera mis à jour au minimum une fois tous les 12 mois.

Dans le cas où suite à vos différents échanges, vous estimez que la réponse apportée n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de l'Autorité des marchés financiers : 1. Par courrier adressé à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 ou; 2. Depuis le formulaire électronique accessible sur le site Internet de l'AMF : <http://www.amf-france.org>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.